

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Pouvoir : 0

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

30 SEP. 2024
DE CONFOLENS

Date de la convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, ROUSSEL Claudine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, BAUDIN Sébastien.

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : ROUSSEL Claudine

2024.25 Signature d'une convention avec l'Etat pour la dématérialisation des actes.

Madame le Maire explique que jusqu'à présent, les délibérations, arrêtés, budgets, sont transmis au contrôle de légalité par voie postale.

Dans la perspective de la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui deviendra obligatoire en 2026, notre Service de Gestion Comptable nous encourage à nous engager vers la transmission dématérialisée des actes administratifs.

Pour cela, la commune doit signer une convention avec l'Etat dans laquelle elle s'engage à transmettre les actes administratifs par voie dématérialisée.
En complément, la commune souscrit avec un prestataire de service, pour la délivrance d'un certificat électronique.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer la convention avec l'Etat.

Pour : 8 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens et publication le 23 septembre 2024.

Le Maire
Martine MAINGUET



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

30 SEP. 2024

DE CONFOLENS